



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

structures gouvernementales

Question écrite n° 43288

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les conséquences organisationnelles de l'intégration du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants au ministère de la défense. L'inquiétude est grande parmi les mouvements associatifs et leurs adhérents de voir se déliter et disparaître ces services hautement spécialisés, de qualité et de proximité. C'est pourquoi il lui demande de faire connaître ses intentions sur les points suivants : maintien des services, évolution de leurs périmètres d'intervention avec adjonction de nouvelles missions « défenses » ou suppression de missions qui seraient exercées par un autre niveau.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à rassurer l'honorable parlementaire quant au maintien des services de proximité que constituent les directions interdépartementales des anciens combattants. Ces services qui exercent des missions régaliennes sont très spécialisés et possèdent des personnels très qualifiés : il ne saurait donc être question de les faire disparaître. Une étude est actuellement menée par le secrétaire général pour l'administration sur les différentes orientations possibles concernant l'évolution des effectifs. Les conclusions devraient être connues à la fin du mois d'avril. Il s'agit en réalité de traiter un problème ancien qui consiste à adapter les besoins en personnel à la charge réelle de travail. Cette charge évolue négativement en liaison avec la baisse démographique des anciens combattants bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité. Cette question sera traitée site par site en s'appuyant sur les services interdépartementaux qui seront associés à la réflexion engagée par le secrétaire d'Etat, de même que les organisations syndicales. L'avenir de ces services passe d'abord par une adaptation des effectifs au niveau réel et prévisible d'activité. Cette étude pourra également s'accompagner d'une analyse des pistes d'évolution des missions actuelles et d'une recherche d'attribution de missions nouvelles. Les parlementaires seront naturellement tenus informés des évolutions qui respecteront en toute priorité les services rendus aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43288

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1547

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 2988